

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200000693-20201103-DCA2020019-DE

Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 03/11/2020

**Objet : Election du Président du conseil d'administration de la Régie EIVP**

Conseil d'administration du 3 novembre 2020

Délibération affichée au siège de la Régie le

Reçue par le représentant de l'Etat, le

### **Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1\*) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 R 180 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant désignation des membres du Conseil d'administration de la régie EIVP,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2221-1 à 2221-10 et R 2221-1 à 2221-62 relatifs aux régies municipales ;

Vu l'article 5 des statuts de la Régie EIVP,

Sur proposition du/de la Président·e de séance, M<sup>me</sup> *P. C. Leuandeley*..... désigné·e parmi les membres du Conseil, il est organisé le scrutin en vue de l'élection du Président du Conseil d'administration

A l'issue de celui-ci, le Conseil,

### **Délibère**

**Article unique :** M<sup>.....</sup> *Jérôme Gleizes*..... est élu·e Président·e du Conseil d'administration.

